

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 29 septembre 2023	N° 2023-404

Convocation du 22 septembre 2023

Aujourd'hui vendredi 29 septembre 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESKINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alexandre RUBIO à M. Nordine GUENDEZ
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY
Mme Camille CHOPLIN à Mme Eve DEMANGE
M. Stéphane GOMOT à M. Olivier CAZAUX
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS
M. Thierry MILLET à M. Jacques MANGON
M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Pascale BOUSQUET-PITT à partir de 17h40
Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h40
M. Michel LABARDIN à partir de 17h59
M. Jacques MANGON à partir de 17h30
M. Michel POIGNONEC à partir de 14h45
Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h05
M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 16h


PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain GARNIER à M. Patrick LABESSE jusqu'à 11h45
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h45
Mme Brigitte TERRAZA à M. Jean-François EGRON à partir de 17h
Mme Claudine BICHET à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 15h30
Mme Brigitte BLOCH à M. Guillaume MARI à partir de 16h45
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Delphine JAMET à partir de 14h45
M. Jean-Baptiste THONY à M. Bastien RIVIERES à partir de 17h
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à partir de 17h18
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Typhaine CORNACCHIARI de 11h30 à 14h45 et à partir de 16h
Mme Christine BONNEFOY à Mme Pascale PAVONE à partir de 14h45
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY jusqu'à 11h
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 16h
M. Alain CAZABONNE à M. Jérôme PESKINA à partir de 16h
M. Didier CUGY à Mme Laure CURVALE de 10h30 à 12h
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 15h45 et à partir de 17h55
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 17h30
M. Frédéric GIRO à Mme Pascale BRU à partir de 17h
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne Lépine jusqu'à 16h
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 17h18
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Nadia SAADI de 10h40 à 12h40 et de 15h30 à 17h
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h15
M. Stéphane MARI à Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h19
M. Patrick PUJOL à Mme Christine BONNEFOY jusqu'à 13h45
M. Franck RAYNAL à M. Dominique ALCALA de 12h45 à 15h
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAS à partir de 15h
Mme Béatrice SABOURET à M. Nicolas FLORIAN à partir de 16h55
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h45

EXCUSE(S) :

Monsieur Fabien ROBERT.

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 29 septembre 2023	Délibération
	Direction Enseignement Supérieur et Rayonnement	N° 2023-404

Association Centre régional d'information jeunesse Nouvelle-Aquitaine - Subvention de fonctionnement 2023 - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Contexte

Créé en 2018, le Centre régional d'information jeunesse Nouvelle-Aquitaine (CRIJNA) a pour mission d'informer tous les jeunes, et notamment les étudiants, sur l'ensemble de thématiques qui les touchent, y compris la construction de leur parcours d'étude et de formation.

Le CRIJNA est une association constituée en centre de ressources à vocation locale, départementale et régionale qui s'inscrit dans le développement des services mis à disposition du public par les collectivités publiques. Depuis 2021, le centre d'information est labellisé Europe Direct Bordeaux pour une période de 5 ans, ce qui lui permet d'être en lien avec des actions européennes et des opérateurs sur toute l'Union européenne.

Le CRIJNA garantit ainsi une mission de service public en diffusant auprès de tous les jeunes métropolitains des informations relatives à leur quotidien : vie pratique (carte jeune Bordeaux Métropole, tarifs jeunes Transports Bordeaux Métropole - TBM), vie culturelle, logement, orientation, emploi, insertion professionnelle, santé, engagement citoyen, connaissance des droits, mobilité internationale, numérique... favorisant ainsi l'autonomie, l'initiative et l'engagement des jeunes.

L'association propose un maillage territorial avec un réseau de 13 structures d'information jeunesse de la métropole, implantées sur 13 communes de l'agglomération, et des perspectives d'implantation dans 5 nouvelles communes. Concernant l'accueil et l'information au sein de la Métropole bordelaise, le CRIJNA anime l'espace Info Jeunes situé au 125, cours Alsace et Lorraine à Bordeaux dans un lieu ouvert au public, 30 heures par semaine et offrant :

- Des espaces documentaires thématiques
- Un espace multimédia disposant de 4 postes informatiques en accès libre accompagné si besoin
- Une permanence pour orienter les jeunes dans leurs demandes d'information et questions vers les ressources appropriées disponibles au CRIJNA
- Un accueil personnalisé par un professionnel jeunesse (sur place ou à distance) sur demande

- Des ateliers d'information spécifiques réguliers : service civique, mobilité, recherche de logement, jobs, curriculum vitae, lettres de motivation, recherche de stages...
- Des ateliers d'accompagnements collectifs : numérique (labellisation #APTIC d'inclusion numérique), recherche d'emploi, ressources information jeunesse
- Des accompagnements personnalisés sur les projets de mobilité européenne ou internationale via la plateforme So Mobilité
- L'accompagnement d'un conseiller numérique France Service en individuel ou en collectif pour gagner en autonomie sur les démarches numériques des jeunes

Parallèlement, une stratégie «Hors les Murs» est développée par une présence de l'association à l'extérieur de ses locaux (espaces publics, établissements scolaires, quartiers, festivals, compétitions sportives) et par la mise en place de partenariats avec des acteurs locaux : établissements scolaires, universités, centres d'animation, associations jeunesse. Cette stratégie intervient au niveau local mais aussi en engageant des dynamiques de coopération internationale.

L'association multiplie les supports de communication et s'adapte aux évolutions des pratiques des jeunes. Outre son site « Info-jeunes en Nouvelle-Aquitaine » dont le nouveau portail a été lancé en septembre 2022, les informations utiles sont également relayées sur les réseaux sociaux. Des livrets papier sont également disponibles pour apporter des conseils pratiques sur le logement, la mobilité internationale, le recherche d'emploi mais aussi des supports d'éducation et de prévention (numérique, guide sur les règles, ...).

Pour remplir ces missions, le CRIJNA dispose d'une équipe de 30 salariés permanents complétée par des volontaires en service civique et volontariat européen.

Les actions du CRIJNA sont liées aux compétences et champs d'action de la Métropole tant par la population ciblée (population étudiante, jeunes de la métropole) que par les thématiques abordées (emploi, logement, mobilité, santé, numérique...).

Le public étudiant étant le premier représenté, des actions et événements lui sont spécialement dédiés à travers des ateliers, des permanences, des actions spécifiques comme « Prépare ta rentrée dans ton quartier ! » (temps de permanence spécial rentrée dans les différents quartiers de Bordeaux en lien avec des structures du territoire) ou un pack de rentrée regroupant des éléments pratiques en lien avec les partenaires jeunesse du territoire (plan, déplacements, maison du vélo, santé, guides Info Jeunes, carte Jeunes, dispositifs Angela, Je relève le défi...).

Soutien de Bordeaux Métropole au CRIJNA

Bordeaux Métropole soutient depuis 1994 cette structure, anciennement dénommée CIJA (Centre d'information jeunesse Aquitaine), au travers d'une subvention de fonctionnement annuelle qui permet de soutenir un ensemble d'actions en direction de la jeunesse et des étudiants du territoire.

Programme d'actions 2023

- Déploiement de nouvelles antennes Infos Jeunes
- Des interventions « Hors les murs » dans les établissements scolaires et Quartier prioritaires de la ville

- Des productions documentaires sous la forme de guides et dossiers thématiques
- Un mise à jour du site internet
- Une communication sur les réseaux sociaux
- Le renforcement de l'accueil des étudiants
- L'accompagnement au numérique
- La promotion de l'ouverture sur l'Europe et l'international

Ce programme est détaillé en annexe « Argumentaire CRIJ pour BM 2023 ».

Dans ce cadre, le CRIJNA sollicite le soutien financier de Bordeaux Métropole à hauteur de 32 000 € en fonctionnement pour un budget global 1 621 000 € pour l'année 2023.

Indicateurs financiers

	Budget 2023	Budget 2022
Charges de personnel / dépenses subventionnables	77,85 % 1 262 000 € / 1 621 000 €	77,59 % 1 211 940 € / 1 561 940 €
% de participation de BM / dépenses subventionnables	1.97 %	1,95 %
% de participation des autres financeurs / dépenses subventionnables	Etat (550 000 €) 33,92% Région (515 000 €) 31,77% Fonds européens (272 000 €) 16,77% Conseil Départemental (14 500 €) 0,89% Communes (132 000€) 8,14%	Etat (509 900 €) 32,65% Région (538 500 €) 34,48% Conseil Départemental (4 500 €) 0,29% Communes (132 000€) 8,45% Organismes sociaux (27 000€) 1,73% Fonds européens (272 000€) 17,41%

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles L 5217-2 et L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement Général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la délibération n° 2016/425 du 8 juillet 2016 relative à la stratégie de Bordeaux Métropole en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation,

VU la demande formulée par l'organisme en date du 11 juillet 2022,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE la demande de subvention de fonctionnement au titre de l'année 2023 de l'association CRIJNA est recevable dans la mesure où celle-ci, par son action, participe au rayonnement du territoire et favorise l'accompagnement et l'information auprès des jeunes et étudiants d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche du territoire.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer, pour l'exercice 2023, une subvention de fonctionnement de 32 000 € en faveur de l'association CRIJNA.

Article 2 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention 2023 ainsi que tout acte afférent.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65, article 65748, fonction 67.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur MORISSET;

Ne prend pas part au vote : Madame CHOPLIN

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 septembre 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 6 OCTOBRE 2023	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Stéphane DELPEYRAT
DATE DE MISE EN LIGNE : 6 OCTOBRE 2023	